

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 33                                   | 33          | 33  |

N° 14-DCM-DGS-112

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE  
« INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 »**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel  
VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Agnès  
BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline  
PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE  
Yves PARENT –Nicole VACCA - Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA  
Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

**SECRETARE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Face à la complexité de l'action publique locale, à la fermeture des services publics en milieu rural, à la limitation de plus en plus accrue des ressources financières, à la faiblesse de la réponse privée en matière d'ingénierie publique et à la responsabilité croissante des élus locaux, le Conseil Général a pris l'initiative d'apporter son soutien à ces problématiques par la création d'une société publique locale.

Cette nouvelle entité créée par la loi du 19 mai 2010 prend la forme d'une société anonyme à capital exclusivement public regroupant en l'espèce des communes, des communautés de communes et syndicats mixtes de secteur rural varois.

Cette société publique locale dénommée « Ingénierie départementale 83 » aura pour objet de réaliser des prestations de conseil et d'assistance au profit exclusivement des collectivités locales actionnaires et sur leur territoire, notamment en ce qui concerne la préparation de tous projets relevant de leurs compétences. Considérée comme un opérateur interne aux actionnaires, la société publique locale (SPL) « Ingénierie Départementale 83 » n'est pas soumise au code des marchés publics pour les prestations effectuées au profit de leurs membres, sauf si elle a recours à des prestations externes. S'inscrivant dans le pragmatisme et guidée par la solidarité territoriale, la vocation concrète de cette SPL est d'apporter une réponse au plus près du terrain, adaptée aux besoins des territoires et aux problèmes très concrets rencontrés quotidiennement par les élus.

La SPL, pour remplir ses missions, mettra en place des équipes pluridisciplinaires d'experts publics et privés en fonction de la nature des projets à étudier. Elle sera également un outil ressource pour les collectivités locales actionnaires chaque fois que ces dernières auront à traiter de sujets techniques, juridiques et financiers.

Cette société publique locale, d'un capital de 151 200 € (200 € l'action) pourra également être un outil opérationnel chaque fois que l'initiative privée fera défaut et chaque fois que des projets de mutualisation de moyens émergeront.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales  
Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu le projet de statuts de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » annexé à la présente  
Considérant l'intérêt de la commune de pouvoir disposer par le biais de cette société publique locale des conseils d'experts qui lui font défaut.

Après en avoir délibéré

**DECIDE à la MAJORITE par :**

**26 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE - Yves PARENT –Nicole VACCA - Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA - Jennifer DELI)

**D'adhérer** à la société publique locale dénommée « Ingénierie départementale 83 » société anonyme au capital de 151 200 €

**D'acheter** une action au prix unitaire de 200 €

**D'inscrire** les crédits nécessaires à cet achat à l'article 261 du budget de la commune

**D'approuver** les statuts de la société ci-annexés

**De désigner** M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, en qualité de représentant la commune dans les instances de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 »

**D'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 3. OCT. 2014 .....

Publié ou notifié le :

..... 3. OCT. 2014 .....

Le Maire,

